

Réunion du 14 février 1989

Le quatorze février mil neuf cent quatre vingt neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy Olivand, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 7 février 1989

Présents: M^{rs} Olivand, Joueys, Joseph, Viollat, Borderon, Allary, Bourgeois, Darnault, Philippeau, Magne.

Absents: M^r Jouviveau.

Secrétaire de séance: Allary François.

47 Don du Comité des Fêtes à la commune. M. le Maire informe le Conseil que le Comité des

Publié le 7/03/89

Fêtes ayant été dissous le 4 novembre 1988, le solde de la trésorerie d'un montant de 90 19,95 F, suivant l'article n°2 du chapitre n°5 des statuts, doit être versé sous forme de don à la commune, à la caisse du Percepteur Municipal. Après en avoir délibéré le Conseil accepte ce don à l'unanimité.

49. Cotisations re-
actives I.R.C.A.N.T.E.C.
Mme Bajule.

Publié le 29/2/89

M. le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée une lettre de l'I.R.C.A.N.T.E.C. acceptant de prendre en compte les activités accomplies au profit de la commune par Mme Bajule née MERCIER Huguette, à condition de prendre son charge le montant des cotisations fractionnelles I.R.C.A.N.T.E.C. d'un montant de 79 38 F. Après délibération le Conseil à l'unanimité accepte le paiement de ces cotisations rétroactives.

50. Transfert d'auto-
risation d'exploitation
de carrières présentées par
M. Huoloin.

M. le Maire donne lecture de la copie d'une correspondance de M. Huoloin, exploitant de carrière qui sollicite le transfert à son nom de l'autorisation d'exploiter une carrière à COMBIERS pour la S.A. E. RIGONVÉRY.

Après en avoir délibéré le Conseil donne son accord pour le transfert à l'unanimité.

51. Lettre de la Fed. Dép.
des chasseurs Charente
menaces pesant sur la
chasse.

"Après lecture d'une lettre reçue de Fed. Dép. Chasseurs 16 attirant son attention sur les menaces pesant sur la chasse dans le département visant à restreindre les périodes et certains procédés de chasse faisant partie des traditions de la région.

- Le Conseil Municipal de Combiers...

- Considérant que la faune sauvage est en bonne santé et que les chasseurs y veillent attentivement,

- Considérant que la chasse est une spécificité locale découlant d'un savoir-faire irremplaçable et d'un art de vivre qui retient les citoyens au pays,

- Considérant que les retombées économiques et associatives de la chasse sont importantes,

Combiers...
Le Conseil Municipal de Combiers... demande instamment à Monsieur le Préfet de bien vouloir transmettre la présente délibération aux autorités gouvernementales en les priant de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien des temps et modes de chasse actuellement en vigueur dans le département".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres suivants.

~~T. J. J. J.~~

~~J. J. J.~~

~~J. J. J.~~

Viollet

~~J. J. J.~~

~~J. J. J.~~

Dumont

The B. J.

~~J. J. J.~~
Regne